

**Séance du Conseil de Ville
du 27 juin 2005 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 06 / 2005**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 05/2005
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Pietro AZZINNARI et son épouse Carolina AZZINNARI-Gaccione
 - Mme Teresa FERNANDEZ et son fils Nicolas Frund
 - Mme Tania SOMMA
 - Mme Diana VALINA et son fils Alejandro CASTINEIRA-Valina
 - Mme Patricia VALINA
 - Mme Tania VALINA
6. Comptes communaux 2004
7. Rapport de gestion 2004 de la Municipalité
8. Développement de l'interpellation 3.03/05 - "Un poste de travailleur de rue reconnu par les autorités cantonales ?", PS, Mme Sarah Erard Jäkel
9. Développement du postulat 4.07/05 - "Un geste « gratuit » pour le commerce local", CS•POP, M. Luc Schindelholz
10. Développement de la motion 5.08/05 - "1^{er} Août à la trappe... belle image de Delémont !", PS, Mme Sarah Erard Jäkel
11. Développement de la motion 5.09/05 - "Future modification du PAL et installation de nouveaux commerces", PLR, Mme Françoise Doriot
12. Réponse à la motion 5.08/04 - "Pas d'AGCS à Delémont !", CS•POP, M. Pierluigi Fedele
13. Réponse à la question écrite 2.04/05 - "Tarif piscine communale", PCSI, Mme Béatrice Müller
14. Réponse à la question écrite 2.05/05 - "Prix réduit pour les chômeurs", PS, M. Raphaël Scarciglia
15. Réponse à la question écrite 2.06/05 - "Entreposage de véhicules à la route de Rossemaison", PS, M. Pierre Brulhart
16. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il indique que, dans le cadre de la manifestation de solidarité, le Bureau a rencontré le 27 juin les représentants des communautés étrangères qui ont accepté le principe de participer à l'organisation de la fête.

2. APPEL

48 membres sont présents.

M. Francesco **Prudente**, président, M. Giuseppe **Natale**, 1^{er} vice-président, M. Michel **Thentz**, 2^{ème} vice-président, Mme Anne **Seydoux**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brühlhart**, Hubert **Crevoisier**, Jean-Bernard **Deillon**, Françoise **Doriot**, Christophe **Egger**, Sarah **Erard Jäkel**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Sabine **Jaquet**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Juliette **Kohler**, Marco **Lorenzini**, Jacques **Marchand**, Philippe **Monnet**, Béatrice **Müller**, André **Parrat**, Jean **Parrat**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Raphaël **Scarciglia**, Luc **Schindelholz**, Claude **Tendon**, Pierre **Tschopp**, Anselme **Voirol**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Nicolas Beutler est remplacé par Mme Elvire **Mosimann**
 M. Michel Broquet est remplacé par M. Yves **Bregnard**
 Mme Florence Chételat est remplacée par M. Félix **Vazquez**
 M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**
 M. Max Goetschmann est remplacé par M. David **Asséo**
 Mme Marie-Claire Grimm est remplacée par M. Didier **Nicoulin**
 M. Michel Hirtzlin est remplacé par M. Alain **Vollmer**
 M. Pascal Mertenat est remplacé par M. Pierre-Alain **Voisard**
 M. Luciano Prudente est remplacé par M. Walter Douglas **Harris**
 M. Romain Seuret est remplacé par M. Christian **Gugger**

Sont excusés

M. Sébastien **Lapaire**
 M. Michel **Rion**
 Mme Andrée **Stadelmann**

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département culture, jeunesse et sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Rémy **Meury**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Secrétariat communal, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, secrétaire communale
 Mme Nadia **Maggay**, secrétaire communale adjointe
 M. Gilles Loutenbach, **huissier**

3. PROCÈS-VERBAL NO 05/2005

Le procès-verbal no 05/2005 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, revient sur ses différentes interventions au sujet de la sécurité des bus utilisés par la Commune, notamment les bus scolaires. Au vu de la motion acceptée par le Conseil national, demandant l'équipement des bus en ceintures de sécurité dès 2006, et au plus tard en 2010, Mme Rebetez demande au Conseil communal s'il peut assurer que les adaptations seront faites d'ici à 2006.

Mme Françoise Collarin indique que les bus utilisés par la Municipalité sont pourvus de ceintures de sécurité, sur les banquettes également, et que l'ordonnance en la matière est à l'étude au Parlement. De l'avis de Mme Collarin, les cantons du Jura et de Berne sont très en avance à ce sujet. Mme Collarin relève que peu de bus, hormis les cars postaux, sont pourvus des sécurités supplémentaires exigées dans l'ordonnance.

Mme Marie-Anne Rebetez est satisfaite.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, s'agissant de la route de contournement de la Vieille Ville, souligne que les usagers empruntant le faubourg des Capucins pour se rendre à l'Hôpital doivent céder la priorité à ceux venant de la rue St-Michel et que leur visibilité est gênée par le mur de l'Ecole cantonale de culture générale. Pour améliorer la visibilité à ce carrefour, il suggère d'installer un miroir.

M. Rémy Meury indique que cette mesure, formulée à plusieurs reprises à la Délégation à la circulation, ne peut être prise en compte. En effet, des miroirs sont installés à des carrefours où un arrêt doit être marqué, ce qui, au carrefour en question, n'est pas le cas. M. Meury informe que ce problème, provenant de la nouvelle boucle de transit autour de la Vieille Ville, sera repris à la prochaine séance de la délégation précitée. Toutefois, M. Meury relève que les accidents graves à cet endroit sont rares et que le problème provient des automobilistes du faubourg des Capucins se rendant l'Hôpital, lesquels pensent être prioritaires. Jusqu'à présent, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée et M. Meury espère que les automobilistes s'habitueront à ce changement.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

M. Jean Parrat, CS•POP, dans le cadre du projet de golf au Domont, demande au Conseil communal s'il est favorable au projet, comme relaté dans un article de presse paru le 15 juin dernier et, le cas échéant, l'invite à donner les raisons de sa position. Dans la négative, il souhaite savoir ce que le journaliste a voulu dire.

M. le Maire confirme le préavis favorable de l'Exécutif à l'aménagement d'un golf aux abords du Château du Domont, préavis subordonné à différents objectifs, notamment l'accessibilité du site pour la population. Un plan spécial élaboré par la Municipalité étudiera l'impact du projet sur l'environnement. De l'avis de M. le Maire, cette activité pourra contribuer au développement de la ville et de la région. Après achèvement de l'étude d'impact, le Conseil communal pourra prendre une position définitive quant au projet, dont le plan spécial sera soumis au Législatif de même qu'au peuple, tout changement d'affectation nécessitant une votation populaire.

M. Jean Parrat n'est pas satisfait.

M. Pierre-Alain Voisard, PDC-JDC, relève l'état déplorable du bâtiment de l'ancienne gare aux marchandises (fenêtres cassées ou manquantes, affichage sauvage, façade à repeindre). Il demande à l'Exécutif s'il a déjà pris ou s'il est prêt à prendre des contacts avec les CFF pour régulariser cette situation.

Mme Renée Sorg indique qu'aucun contact n'a été pris avec les CFF s'agissant de la réfection de ce bâtiment. Toutefois, une discussion a eu lieu dans le cadre de l'éventuelle installation d'une station-vélos. Mme Sorg prend note des remarques émises par l'intervenant.

M. Pierre-Alain Voisard est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, revient sur l'agression commise par deux élèves du Gros-Seuc dont ont été victimes trois enseignants. Compatissant au rôle difficile des enseignants qui, de l'avis de l'intervenant, s'éloigne de l'aspect pédagogique pour se rapprocher toujours plus du rôle de psychologue ou d'assistant social, M. Baettig relève la difficulté de cette mission et met en évidence le bouleversement des enseignants victimes de l'incident. Il demande donc au Conseil communal si un soutien psychologique en leur faveur a été prévu et quelles mesures l'Exécutif envisage de prendre pour diminuer le risque de récurrence et de dérapage violent.

Mme Françoise Collarin rapporte que la Commission des écoles primaire et infantine a été tenue informée des faits par M. Roger Jardin, directeur du Gros-Seuc, et qu'une cellule de crise a été mise en place. Le Conseil communal n'a pas participé à cette démarche qui n'est pas de son ressort. Il a toutefois témoigné son attention aux victimes par courrier et félicité M. Jardin de son engagement. Quant aux mesures visant à éviter les récurrences, Mme Collarin ne peut rien dire, si ce n'est que les agresseurs étaient déjà pris en charge en raison de difficultés d'assimilation et de comportement.

M. Dominique Baettig est satisfait.

Mme Yvonne Plumey, PDC, revient sur la nouvelle ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension, qui prévoit que des contrôles périodiques soient effectués chez les particuliers par un organe indépendant agréé par les Services industriels de la ville. De l'avis de Mme Plumey, les prix pratiqués par ces artisans sont abusifs. Elle demande au Conseil communal s'il a connaissance de ces tarifs.

M. Francis Girardin, interpellé à ce sujet par des privés estimant les tarifs abusifs, met en évidence le fait que la Municipalité n'a aucune marge de manœuvre s'agissant des prix pratiqués par les électriciens agréés. Une comparaison a toutefois démontré que les tarifs pratiqués par différents artisans agréés étaient très proches les uns des autres.

Mme Yvonne Plumey est partiellement satisfaite.

5. **PROMESSES D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL**

M. Pietro AZZINNARI et son épouse Carolina AZZINNARI-Gaccione

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Pietro AZZINNARI et son épouse Carolina AZZINNARI-Gaccione, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Teresa FERNANDEZ et son fils Nicolas Frund

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Teresa FERNANDEZ et de son fils Nicolas Frund, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Tania SOMMA

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Tania SOMMA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Diana VALINA et son fils Alejandro CASTINEIRA-Valina

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Diana VALINA et de son fils Alejandro CASTINEIRA-Valina, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Patricia VALINA

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Patricia VALINA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Tania VALINA

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Tania VALINA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **COMPTES COMMUNAUX 2004**

Mme Françoise Collarin présente les comptes 2004 dont les revenus s'élèvent à fr. 85'945'786.55 et les charges à fr. 87'059'934.05, engendrant un déficit de 1.114 million de francs. Ce résultat (budgetisé à 2.144 millions de francs) a été influencé par des rentrées fiscales supérieures. Mme Collarin met en évidence la maîtrise des rubriques budgétaires par les services communaux qui ont tenu compte des économies supplémentaires demandées en mai 2004 par l'Exécutif, après que ce dernier ait pris connaissance du résultat des comptes 2003.

Mme Collarin indique que les investissements ont atteint 7.3 millions de francs contre 7.9 millions de francs prévus au budget. Quant aux charges liées, Mme Collarin met en évidence la difficulté d'estimer la participation de la ville à l'Action sociale, la santé et l'enseignement dont les charges 2004 dépassent celles de 2003 de 2.2 millions de francs. S'agissant de l'enseignement, une charge de fr. 300'000.- due à la non-introduction des mesures d'économie proposées par le Canton grève les comptes. Quant aux charges de la santé, un solde de 2004 sera vraisemblablement facturé aux communes.

Mme Collarin relève le faible degré d'autofinancement de la Commune qui s'élève à 28.5 % alors que le seuil admis est de 60 %. Elle souligne également la capacité d'autofinancement de 2.9 %, pour laquelle la surveillance des finances définit un résultat inférieur à 10 % comme étant faible. Par contre, la quotité des intérêts située à 3.7 % est bonne et celle de la charge financière, de 8.3 %, se situe dans la moyenne.

Quant à la dette communale s'élevant à quelque 91 millions de francs à fin 2004, Mme Collarin qualifie la situation de préoccupante et rappelle la décision du Conseil communal de plafonner les investissements à 3 millions de francs dans le budget 2005 afin de corriger cette tendance. D'autres mesures, comme la gestion coordonnée entre les départements ou l'analyse des prestations, contribueront à l'assainissement des comptes communaux. Considérant la situation économique actuelle non favorable, et en l'absence de signe d'amélioration à court terme, l'Exécutif souhaite un respect du budget, l'équilibre financier étant une priorité. Toutefois, des objectifs seront fixés afin d'assurer le développement de la ville à plus ou moins long terme, ce qui est indispensable pour retrouver des comptes équilibrés.

M. Jean-François Rossel, PS, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), attire l'attention du Législatif sur les propositions émises par la CGVC dans son rapport. Cette commission invite le Conseil communal à examiner l'éventuelle dissolution de fonds ou provisions. Quant à la dette de l'ancien Hôpital de Delémont, M. Rossel rappelle le souhait de la CGVC d'amortir quelque fr. 300'000.- par an dès 2006. Il remercie le Conseil communal pour ses explications s'agissant des dettes à moyen et long termes et du Service du feu.

En conclusion, la CGVC recommande de gérer les dépenses nouvelles avec prudence, tout en approuvant le principe du maintien de l'enveloppe des investissements planifiés. En collaboration avec M. Jean Froidevaux, caissier communal, la commission analysera les raisons de l'augmentation des charges de l'administration. Finalement, M. Rossel invite les membres du Conseil de Ville à approuver les comptes 2004 et à tenir compte des recommandations de la CGVC. M. Rossel remercie le caissier communal et M. Olivier Schaller, représentant la fiduciaire, pour leur excellent travail, leur disponibilité et leur collaboration.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, rapporte que son groupe acceptera l'entrée en matière et les comptes 2004. Elle relève que le déficit 2004 a été réduit de moitié comparé au budget 2004, résultat auquel les services communaux, dans le cadre du budget de fonctionnement, ont contribué. Mme Jeannerat les remercie pour leurs efforts. Toutefois, ce résultat ne satisfait pas son groupe qui s'inquiète de l'augmentation de la dette communale d'année en année. Aussi, Mme Jeannerat informe qu'elle déposera durant la séance une motion demandant au Conseil communal de prendre toute mesure afin que les comptes atteignent un taux d'autofinancement de 60 % sur cinq ans.

M. Marco Lorenzini, PS, indique que son groupe acceptera les comptes 2004 et remercie les collaborateurs communaux pour leurs efforts. M. Lorenzini informe que le groupe socialiste ne déposera pas de motion visant à réduire la dette communale aussi drastiquement, étant donné la nécessité de développer la ville, ce qui induit une rentrée de revenus pour la Municipalité. De l'avis de M. Lorenzini, la prudence formulée par la CGVC doit passer par des débats et des échanges d'arguments dans l'intérêt de la ville, afin d'arrêter une décision réfléchie.

Mme Juliette Kohler, CS•POP, relève que le déficit 2004 est trois fois inférieur au déficit 2003 et qu'il a été réduit de moitié par rapport au budget. Elle salue les efforts accomplis et souligne le maintien de l'enveloppe des investissements de même que le taux d'autofinancement inquiétant de 28.5 %. Mme Kohler met en évidence l'importante contribution des Services industriels, équivalant à 1.35 million de francs.

Considérant l'évolution de la dette communale sur laquelle doivent se concentrer les efforts, la baisse fiscale acceptée en 2003 et le contexte politique national visant à économiser à tout prix - dont les régions périphériques souffriront, Mme Kohler estime judicieux de procéder à une analyse des prestations de la Municipalité. Toutefois, cette étude ne doit pas être effectuée dans une logique de démantèlement des prestations. Elle invite les membres à ne pas faire des économies à outrance, lesquelles déplacent et aggravent les problèmes. De plus, de l'avis de Mme Kohler, le recours à l'emprunt est inévitable pour toute économie ou Etat moderne. Elle relève la dette de la Confédération qui s'élève, en 2004, à 140 milliards de francs, équivalant à 55.6 % du produit intérieur brut (PIB) cumulé de la Confédération, des cantons et des communes (contre 40 milliards en 1990, équivalant à 29.9 % du PIB). Cette augmentation est due au financement du chômage, à la construction des NLFA et au financement de caisses de pension d'anciennes grandes régies. Selon Mme Kohler, ces chiffres, considérés sur le plan international, sont bas.

Finalement, Mme Kohler estime que la dette communale ne peut être isolée du contexte général de la marche de la commune.

M. Joël Plumez, PCSI, souligne que les montants relatifs au degré d'endettement sont différents entre le message du Conseil communal (91 millions de francs) et le rapport de la CGVC (112 millions de francs). M. Plumez regrette qu'aucune explication à ce sujet ne soit fournie. Il souhaite que les organes précités produisent des données semblables.

Mme Françoise Collarin indique que cette différence est due au fait que le Conseil communal, à l'inverse de la CGVC, présente des chiffres sans tenir compte des résultats des Services industriels, afin d'assurer la relation entre les comptes et le budget.

Instruction, formation, culture, sports
0590.365.66 - Hockey Club Juniors

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, relève que, pour la deuxième année consécutive, aucun montant n'est prévu pour les clubs sportifs juniors comme le Hockey Club, le Jura Club, le Tennis Club, le Rink-Hockey et les SRD. Elle souhaite un rappel des critères d'attribution des subventions.

Mme Patricia Cattin indique que les subventions aux juniors et celles destinées aux clubs ont été regroupées. Les critères d'attribution des subventions, revus il y a deux ans, sont le nombre de juniors formés dans le club ou la possession d'installations par exemple. Mme Cattin indique également que certains clubs ne reçoivent plus de subventions étant donné qu'ils n'ont pas répondu, malgré deux rappels, au questionnaire lancé par le Service culture, jeunesse et sports.

Service de l'électricité
1608.319.60 - Youtility SA / Royalties
1608.319.61 - Youtility SA / Apports sur ventes
1608.380.60 - Youtility SA / Attribution au fonds

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, souhaite connaître la raison pour laquelle ces dépenses importantes ne figurent pas dans le budget 2004. De plus, elle demande si ces dépenses étaient prévues.

M. Francis Girardin rappelle la décision prise par le Législatif au cours du premier semestre 2003 d'adhérer à Youtility SA. Ainsi, de l'avis de M. Girardin, les coûts n'ont certainement pas pu être inscrits du fait qu'ils étaient aléatoires au moment de l'élaboration du budget. M. Girardin indique qu'à ce jour, une septantaine de communes et de services électriques ont adhéré à Youtility SA.

M. Roland Lachat, responsable des Services industriels, confirme les propos de M. Girardin.

Comptes par nature - consolidation

M. Anselme Voirol, id, est favorable à la prise en considération, d'une part, des dettes consolidées, c'est-à-dire y compris celles des Services industriels, et, d'autre part, du bénéfice dégagé par ce même organe.

Mme Françoise Collarin prend acte de cette proposition dont il sera tenu compte à l'avenir.

DECISION : les comptes communaux 2004 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **RAPPORT DE GESTION 2004 DE LA MUNICIPALITÉ**

M. le Maire, au vu du travail nécessaire à l'établissement de ce rapport et dans un esprit de simplification, indique que le Conseil communal avait envisagé de présenter ce document en milieu et en fin de législature uniquement. Toutefois, ce rapport étant un instrument important pour les services communaux, les archivistes et les historiens, l'Exécutif a décidé de maintenir la présentation annuelle du document.

M. Jean-François Rossel, PS, président de la CGVC, indique que le rapport de gestion de la Municipalité répond à son objectif, c'est-à-dire d'informer le Législatif au sujet de l'activité communale. Il remercie M. Pierre-Alain Gentil pour le travail accompli dans sa fonction de maire ainsi que le Conseil communal pour la qualité du document.

Département de la mairie

M. Joël Plumez, PCSI, s'étonne des absences du personnel qui atteignent 2'875 jours en 2004 contre 1'778 en 2003. Il demande à l'Exécutif des renseignements à ce sujet.

M. Jean Parrat, CS•POP, met également en évidence les jours d'absence pour maladie ou accident, qui se montent en 2004 à 2'530 contre 1'001 en 1998. A son avis, un tableau par 10'000 ou 100'000 heures travaillées serait utile. Quant aux absences, M. Parrat souhaiterait que le rapport précise également les absences inférieures à trois jours. Il relève que les accidents professionnels sont en diminution par rapport à 2003 et que les accidents non professionnels explosent pour passer de 35 jours-personne en 2003 à 571 jours-personne en 2004. M. Parrat estime que dans ce domaine, une action pourrait être menée. Les 2'875 jours d'absence se répartissent à raison de 68 % pour des motifs de maladie et 26 % pour des accidents non professionnels. Tenant compte des 187 postes de l'administration communale, ces résultats signifient qu'en moyenne chaque fonctionnaire a été absent 15 jours en 2004. Au vu de ces chiffres, M. Parrat demande au Conseil communal s'il envisage de mener une campagne dans le domaine des accidents non professionnels et quelles mesures il compte prendre pour prévenir ces problèmes.

M. Christophe Egger, PLR, intervenant également sur le même sujet, souligne que les absences du personnel communal équivalent à l'absence permanente de 11 à 12 collaborateurs. De l'avis de M. Egger, ces absences engendrent des coûts et une charge de travail reportée sur d'autres fonctionnaires. Il demande donc au Conseil communal les raisons de cette augmentation et quelles mesures l'Exécutif a prises. Il demande également si le Conseil communal a connaissance de la charge financière induite par ces absences, de la répartition de la charge de travail sur le personnel, de la réaction de ce dernier et des risques encourus.

M. le Maire indique que, sur 2'875 jours d'absence, 2'260 concernent des absences de personnels que l'on peut qualifier de cas "lourds", avec des absences de deux mois et plus. En effet, 16 collaborateurs totalisent à eux seuls 2'160 jours d'absence pour lesquels un suivi a été mis en place. Pour certaines personnes, ce suivi a mené soit à une reconversion professionnelle, soit à une réaffectation dans un autre service communal ou, pour certaines personnes, à une mise à l'assurance invalidité. Considérant ces absences élevées, M. le Maire indique qu'en 2003 déjà, la Municipalité a pris des mesures, notamment par la constitution d'une commission intitulée "Sécurité au travail" dans laquelle chaque corps de métier est représenté. M. le Maire admet que des mesures préventives pourraient être instaurées s'agissant des accidents non professionnels. Il souligne l'inquiétude de l'Exécutif quant au taux d'absentéisme au sein de la Municipalité, en rappelant toutefois que les 80 % du taux d'absence total sont attribués à des cas "lourds". A son avis, le travail de la commission précitée permettra de déterminer des mesures pour diminuer ce taux d'absentéisme important.

Département des affaires sociales et du logement

M. Jean Parrat constate que sept personnes (10 en 2003) ont bénéficié de contrats d'insertion communaux, parmi lesquelles trois ont retrouvé un emploi et deux ont rejoint les ORP. M. Parrat qualifie cette mesure de réinsertion de performante. Toutefois, il souhaite savoir pourquoi cette mesure diminue d'année en année et se demande si une démarche devrait être entreprise rapidement, au vu du taux de chômage à Delémont, pour augmenter le nombre de contrats d'insertion à la Municipalité.

M. Josy Simon indique que les travaux confiés dans le cadre des contrats d'insertion sont des travaux lourds ou nécessitant certaines aptitudes qui limitent le nombre de bénéficiaires. Toutefois, M. Simon affirme que tout est entrepris pour faire profiter un maximum de personnes intéressées aux contrats d'insertion.

Département culture, jeunesse et sports

M. Jean Parrat, CS•POP, revient sur les vestiaires des Prés-Roses, dont les locaux sont loués. Il souhaite savoir qui bénéficie de la location, d'autant que le rapport de gestion précise que la convention-cadre liant la Municipalité et les SRD, réglant les modalités de mise à disposition des installations sportives, a été rediscutée. Il demande des explications à ce sujet.

Mme Patricia Cattin informe que les vestiaires sont mis à la disposition des SRD. Seule la buvette est louée à la Municipalité. Ainsi, les SRD lui versent une location équivalant à la charge de la dette pour la buvette uniquement (amortissement et intérêts). De ce fait, les SRD ont le droit de sous-louer le local à d'autres sociétés ou associations.

DECISION : le rapport de gestion 2004 de la Municipalité est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/05 - "UN POSTE DE TRAVAILLEUR DE RUE RECONNU PAR LES AUTORITÉS CANTONALES ?", PS, MME SARAH ERARD JÄKEL**

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, revenant sur l'expérimentation du poste de travailleur de rue à Delémont, rappelle que ce projet pilote avait été initié en 2003 par la Municipalité et l'Association Trans-AT. Ce poste avait été créé pour prévenir et informer les jeunes dans le cadre de la lutte contre les toxicomanies et soutenir les adolescents en difficulté professionnelle ou privée. Convaincu de la nécessité de mettre en place une telle structure en ville, tout en étant soucieux des économies à réaliser, le groupe socialiste adhère au projet du Conseil communal visant à proposer un modèle de travailleur de rue reconnu au niveau cantonal, ce qui permettrait de financer cette structure par le biais de la répartition des charges et ainsi de réduire les coûts communaux. Aussi, Mme Erard Jäkel souhaite connaître l'avancement du dossier et invite l'Exécutif à répondre aux questions formulées dans son interpellation.

M. Josy Simon estime indispensable de poursuivre l'expérience du travailleur de rue dont Trans-AT a été l'initiatrice, avec le soutien de la Municipalité. Toutefois, au vu des problèmes auxquels Trans-AT a été confrontée dans cette expérience, elle ne souhaite pas la renouveler.

Selon M. Simon, une étude de l'Université de Fribourg a mis en évidence les points forts et faibles de cet engagement. De plus, les personnes qui souhaitent entrer en contact avec le travailleur de rue proviennent très souvent de communes avoisinantes. Aussi, les trois chefs-lieux du district, lieux de rencontre des jeunes en difficulté, ont décidé de faire pression sur le Canton qui ne semble pas très favorable au développement de ce concept. De plus, de l'avis de M. Simon, les problèmes sont très souvent des problèmes d'ethnies, comme le relève le rapport universitaire.

Répondant aux questions de l'interpellation, M. Simon indique qu'un contact sera pris avec le Canton après la pause estivale. Quant au coût du travailleur de rue, il est estimé à quelque fr. 80'000.- par année, dont fr. 5'760.- à la charge de la Commune. Toutefois, en dépit de la modicité de ce coût, M. Simon rappelle que l'Aide sociale représente 13.5 millions de francs à la charge des communes, dont 2.5 millions de francs pour

Delémont. En cas de non-entrée en matière du Canton, M. Simon indique que les chefs-lieux de district se regrouperont pour trouver une solution dans chaque commune du district. Les conditions d'engagement du travailleur de rue ne sont pas encore déterminées.

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, est satisfaite.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/05 - "UN GESTE « GRATUIT » POUR LE COMMERCE LOCAL", CS•POP, M. LUC SCHINDELHOLZ**

M. Luc Schindelholz, CS•POP, présente le postulat qui vise à soutenir le commerce local par le biais de bons que la Municipalité distribuerait lors de remise de prix culturels ou sportifs, par exemple. Des bons pourraient également être remis aux nouveaux habitants pour leur souhaiter la bienvenue. Selon M. Schindelholz, l'Union des commerçants est prête à démarrer le projet avec la Commune et a déjà contacté une banque pour la mise en place du système. Les commerces attendent l'aval des autorités pour émettre des bons.

M. le Maire invite le Conseil de Ville à approuver ce postulat dont l'idée sera discutée avec l'Union des commerçants.

DECISION : le postulat 4.07/05 - "Un geste « gratuit » pour le commerce local", CS•POP, M. Luc Schindelholz, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/05 - "1^{ER} AOÛT À LA TRAPPE... BELLE IMAGE DE DELÉMONT !", PS, MME SARAH ERARD JÄKEL**

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, revient sur la décision du Conseil communal de supprimer la fête du 1^{er} Août. De l'avis du groupe socialiste, cette décision a véhiculé une image négative de la ville, d'autant qu'elle va à l'encontre du concept de marketing urbain décidé en début d'année et qui vise à améliorer l'image et la convivialité de Delémont. Comprenant le souci d'économie des autorités et la redéfinition des prestations communales, le groupe socialiste n'adhère pas à la suppression de la fête du 1^{er} Août à quelques mois de son organisation. En outre, il déplore que le Conseil communal ne se soit pas préoccupé d'une solution de reprise ou d'une collaboration avec d'autres partenaires.

Ayant participé à plusieurs reprises à la fête du 1^{er} Août au Bambois, Mme Erard Jäkel affirme que cette manifestation populaire se déroulait avec convivialité, dans une ambiance estivale et chaleureuse. Aussi, elle invite le Conseil communal à rechercher des partenaires pour l'organisation de la fête, ou à l'organiser lui-même, comme auparavant, au cas où aucun partenaire ne s'annoncerait.

M. le Maire suggère de rejeter cette motion. Considérant qu'une collectivité publique n'a pas forcément la vocation d'organiser ce genre de manifestation, le Conseil communal serait prêt à subventionner les sociétés qui souhaiteraient l'organiser. Aussi, suite au dépôt de la résolution 1.02/05 - "Commémoration du 1^{er} Août à la trappe ?", un appel a été lancé aux quelque 120 sociétés locales. Malheureusement, sur les quelques sociétés ayant répondu, aucune ne s'est mise à la disposition de la ville pour l'organisation du 1^{er} Août. M. le Maire indique que les recherches se poursuivent encore et recommande de rejeter la motion.

DECISION : la motion 5.08/05 - "1^{er} Août à la trappe... belle image de Delémont !", PS, Mme Sarah Erard Jäkel, est acceptée par 22 voix contre 14.

11. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/05 - "FUTURE MODIFICATION DU PAL ET INSTALLATION DE NOUVEAUX COMMERCES", PLR, MME FRANÇOISE DORIoT**

Mme Françoise Doriot, PLR, rappelle que le plan d'aménagement local (PAL) a été accepté en 1998. Aujourd'hui, Delémont bénéficie du titre d'agglomération qui devrait lui permettre de se développer dans divers domaines, notamment l'économie. Aussi, par sa motion, Mme Doriot invite les élus à réfléchir à l'aménagement du PAL avant 2015, année

de sa future révision, de sorte que les PME, les nouveaux commerces et ceux intéressés à Delémont puissent s'y installer à leur satisfaction. De l'avis de Mme Doriot, le PAL est un frein au développement économique, étant donné que les entreprises qui ne trouvent aucune solution à Delémont s'implantent à l'extérieur, ce qui provoque des déplacements de la population et nuit à l'écologie. De l'avis de Mme Doriot, l'intérêt pour la ville est de chercher à satisfaire le plus grand nombre de demandeurs possible par l'aménagement du PAL.

Mme Renée Sorg rappelle que le PAL, accepté par le Législatif et le peuple, est un outil permettant d'avoir une politique cohérente dans le cadre du développement de la commune. Son but consiste à planifier, guider et développer les différentes zones de la Commune, comme les zones à bâtir, les zones industrielles et artisanales, ainsi que celles destinées aux commerces.

Mme Sorg insiste sur l'outil de travail que représente le PAL pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement et le Conseil communal, notamment dans le cadre de projets ou de renseignements donnés aux particuliers ou aux entreprises désireuses de s'implanter en ville. A titre d'exemple, Mme Sorg cite diverses surfaces commerciales implantées ces dernières années, comme Migros, Otto le Soldeur, Landi et Villa Meubles, entre autres. Ces exemples confirment que le PAL n'est pas une barrière à l'implantation de commerces, que la Ville ne se réfugie pas derrière le PAL pour ne pas entrer en matière s'agissant de l'arrivée de commerces et qu'elle ne soutient aucunement le monopole du commerce local. Mme Sorg indique en outre que la Municipalité a des contacts directs et indirects avec les magasins Lidl et Aldi et que ce dernier est actuellement en tractation avec un privé pour s'installer au centre ville. De plus, Mme Sorg rappelle que lors de la dernière révision du PAL, un long débat avait eu lieu au Conseil de Ville en matière de zones réservées à l'implantation de magasins.

Etant donné que le PAL permet de satisfaire aux besoins, le Conseil communal ne souhaite pas déroger aux règles fixées par ce plan afin d'éviter une "désertification" du centre ville. De plus, Mme Sorg souligne les efforts importants consentis par les autorités pour dynamiser la ville, notamment en matière de transports publics.

Mme Sorg cite le plan directeur cantonal qui fait état de certains principes sur l'implantation des commerces en ville, avec lequel le PAL est en concordance. Elle indique également que la ville de Porrentruy pratique la même politique s'agissant de l'implantation des discounters. Quant à la politique d'agglomération, Mme Sorg met en évidence l'attention qu'accorde le Conseil communal à ce sujet.

En conclusion, Mme Sorg informe que le PAL est révisé tous les 15 ans et invite le Législatif, au nom du Conseil communal, à rejeter la motion.

M. Michel Thentz, PS, souligne que le PAL n'est pas destiné à freiner le développement économique ou l'implantation de nouveaux commerces ou entreprises. Il permet de planifier l'utilisation du sol, l'organisation de l'espace bâti et la répartition des équipements et des activités sur le territoire communal et est utile dans l'analyse de projets. M. Thentz estime raisonnable pour la ville que des zones se développent selon des critères définis, ce qui assure une rationalisation de l'utilisation du territoire delémontain et garantit une qualité de vie.

De l'avis de M. Thentz, le PAL, accepté par le Conseil de Ville et le peuple en 1998, permet aux services de l'administration de gérer et planifier correctement le développement de la ville. Il relève que de nombreux terrains et locaux sont disponibles à Delémont, ce qui offre des possibilités de développement. Pour ces raisons, le groupe socialiste s'oppose à la remise en question du PAL et suggère de rejeter la motion.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, indique que son groupe refusera la motion. Rappelant qu'un débat identique avait déjà eu lieu au moment de l'acceptation du plan, M. Nicoulin relève le choix de la ville de développer son PAL en incitant les commerces à s'implanter au centre de la ville, ce qui s'est révélé payant en regard des diverses implantations de commerces ces dernières années.

De l'avis de M. Nicoulin, le PAL est un outil efficace et non un bouclier. De plus, au vu du nombre d'espaces disponibles en ville, le développement de la périphérie n'est ni urgent ni nécessaire. Selon M. Nicoulin, il y a lieu d'inciter les commerces ou entreprises, intéressés

à s'implanter à Delémont, à chercher des solutions adéquates en collaboration avec la Municipalité, solutions qui répondent aux exigences du PAL.

Mme Renée Sorg estime qu'une image de marque est également une ville belle, harmonieuse et bien planifiée.

DECISION : la motion 5.09/05 - "Future modification du PAL et installation de nouveaux commerces", PLR, Mme Françoise Doriot, est rejetée par 36 voix contre 9.

12. REPONSE A LA MOTION 5.08/04 - "PAS D'AGCS A DELEMONT !", CS•POP, M. PIERLUIGI FEDELE

M. le Maire informe de l'adhésion de la ville à Swiss Coalition, association regroupant différentes associations comme la Communauté de travail, Swissaid et Caritas notamment. Swiss Coalition fédère ces collectivités publiques dans leur revendication s'agissant des services publics négociés actuellement à l'OMC. De plus, à l'initiative de la Municipalité, l'Association des communes a mené un débat à ce sujet et recommande à l'ensemble des collectivités publiques de s'opposer à l'AGCS. Quant à l'information, M. le Maire admet que la population delémontaine n'a pas été informée des conséquences des accords conclus à l'OMC. Aussi, un avis sera publié dans une prochaine édition du D'lem Info et diffusé sur le site internet de la commune.

M. Hubert Crevoisier, PLR, opposé à la motion, souligne que les négociations au sujet de l'AGCS font l'objet d'un large débat, contrairement à ce que prétend le motionnaire. De plus, s'agissant du moratoire aux négociations en cours à proposer par la Confédération, M. Crevoisier le qualifie de non-sens, les services étant le secteur le plus dynamique, employant 72 % des travailleurs suisses et générant annuellement un excédent commercial de plus de 20 milliards de francs. De l'avis de M. Crevoisier, le fonctionnement de ce secteur, à l'aide de conditions-cadres sûres et transparentes comme l'apporte l'AGCS, est primordial.

En outre, selon un article de M. Martin Godel, du Secrétariat d'Etat à l'économie chargé de mener les négociations, les engagements pris par la Suisse ne sont aucunement incompatibles avec ses législations sur le service public. Dans le cadre de la nouvelle offre préparée par la Suisse, les offices intéressés ont été associés et diverses associations consultées, comme la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Union des villes suisses ou l'Association des communes suisses. Le SECO a également informé les syndicats de communes, les communes et les villes à l'occasion de différentes manifestations. Il publie également toutes les soumissions suisses concernant les négociations sur l'AGCS sur son site internet. De l'avis de M. Crevoisier, cette procédure est un exemple d'ouverture et de transparence.

Se référant à l'article du SECO, M. Crevoisier indique que la déclaration de non application de l'AGCS peut nuire à la place économique des communes, étant donné que toute entreprise désireuse de s'implanter doit pouvoir compter sur des autorités respectant les règles en vigueur. Ainsi, l'attractivité des localités déclarées zones hors AGCS risque de diminuer.

Finalement, M. Crevoisier s'inquiète de la position de l'Exécutif et de ses signaux négatifs lancés aux entreprises intéressées à s'implanter à Delémont, alors que le Canton fournit des efforts considérables pour le développement de la région.

M. Jean Parrat, CS•POP, s'étonne des propos exprimés par M. Crevoisier. Comme contre-exemple, M. Parrat cite le Nicaragua et la Bolivie, pays qu'il connaît bien pour s'y être rendu à répétition reprises depuis 20 ans et où les règles économiques, de service public ou social, ainsi que les règles de partenariat, ont disparu au début des années 1990. Il indique que ces règles, dont nous bénéficions aujourd'hui, ont complètement disparu au profit du sauvagisme libéral que l'on voudrait nous faire croire démocratique. M. Parrat retrace ensuite le contexte historique dans lequel les règles garantissant une redistribution des richesses ont été instaurées. En ce qui concerne le Nicaragua, il rapporte qu'avec la privatisation de l'électricité, celle-ci ne cesse d'augmenter, ce que ne peut plus assumer la population. M. Parrat invite les personnes désireuses à se déplacer dans cette partie du

monde pour voir ce qui s'y passe. La population est affamée et demande un retour en arrière avec la "renationalisation" des ressources énergétiques, notamment le gaz en Bolivie.

M. Parrat insiste sur le fait que les règles instaurées en Suisse ont été développées sur le principe de respect économique et de service public forts, garantissant un minimum de redistribution d'une partie des richesses produites par l'ensemble de la communauté, à l'inverse des conditions-cadres de l'AGCS. M. Parrat est d'avis que l'OMC est menée par 27 des 148 pays membres.

De l'avis de M. Parrat, supprimer les services publics signifie faire preuve d'un manque de démocratie et d'un renoncement aux réalisations faites jusqu'à présent et à laisser aux générations futures.

13. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/05 - "TARIF PISCINE COMMUNALE", PCSI, MME BEATRICE MÜLLER

Mme Béatrice Müller, PCSI, est partiellement satisfaite.

14. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.05/05 - "PRIX REDUIT POUR LES CHOMEURS", PS, M. RAPHAËL SCARCIGLIA

M. Raphaël Scarciglia, PS, est satisfait.

15. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/05 - "ENTREPOSAGE DE VEHICULES A LA ROUTE DE ROSSEMAISON", PS, M. PIERRE BRULHART

M. Pierre Brulhart, PS, est partiellement satisfait.

16. DIVERS

M. Giuseppe Natale, CS•POP, distribue une invitation au 2^{ème} tournoi de pétanque du Conseil de Ville qui se déroulera le jeudi 11 août 2005 sous le pont de la RDU.

Ont été déposées : 5 questions écrites
4 motions

La séance est levée à 21 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire adjointe :

Francesco Prudente

Nadia Maggay

Delémont, le 18 juillet 2005